

## REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2018 SOLID'ART



### ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

SOLIDART, Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, organise un concours photographique, libre et gratuit.

#### Date du concours

Lancement du concours : le samedi 8 septembre 2018

Date fin : le 08/01/2019 à minuit.

Divulgation des résultats : le samedi 16/03/2019 et exposition de l'ensemble des photos.

**Cette opération a pour but de promouvoir et de valoriser auprès du grand public la prise de vue et le 8ème art qu'est la photographie. Les meilleures photos sélectionnées par le jury seront récompensées**

Le règlement du concours est disponible dans les magasins de l'association SOLIDART ou sur simple demande à l'adresse mail [concours.photo.solidart@gmail.com](mailto:concours.photo.solidart@gmail.com). Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par mail ([concours.photo.solidart@gmail.com](mailto:concours.photo.solidart@gmail.com)) ou par téléphone au 07-67-86-19-68.

### ARTICLE 2- THÈME 2018 : EN COULEURS

#### ARTICLE 3 -CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes AMATEURS à l'exclusion des membres du jury et des membres du comité organisateur.

Sont exclus les photographes professionnels.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Les participants garantissent qu'ils sont propriétaires et auteurs des photographies proposées.

Le participant s'engage à réaliser lui-même les photographies. Dans tous les cas, il est considéré par l'organisateur comme l'auteur des images.

**Une seule participation par personne est acceptée et chaque participant peut présenter au maximum 2 photos**

Seul un travail minimum sur l'image est autorisé, ne seront acceptées que les photos naturelles, sans montage, seul le recadrage est accepté.

L'auteur garantit que ses images sont conformes à la prise de vue originale

Pour participer au concours, les mineurs doivent impérativement se munir d'une autorisation écrite préalable d'un de leurs représentants légaux (voir bulletin d'inscription).

La photo devra être envoyée par mail au format numérique « JPG ou PNG » en pièce jointe d'un mail à : [concours.photo.solidart@gmail.com](mailto:concours.photo.solidart@gmail.com). C'est l'association SOLIDART qui prend en charge le tirage des photos au format 20 X 30. Si pbs de mail (poids des images), les participants peuvent transmettre leurs photos directement à SOLIDART en contactant Christian Le Boulh tél 07 67 86 19 68. Il est également possible de solliciter les Centres Culturels de Réguiny, Crédin, Rohan.

**La taille de la photo sera au minimum de 2000x3000 pixels.**

Le nom du fichier photo devra être sous la forme »nom-prénom.photo1jpg « et »nom-prénom.photo2.jpg «

Le sujet du mail sera sous la forme : « concours- photo-nom-prénom numéro de la photo »

Le corps du mail comprendra :

La date et le lieu de la prise de vue

Un commentaire de 2 lignes maximum

Les nom et prénom du participant

L'adresse postale et le n° de téléphone du participant

Le mail du participant

Date de naissance

Les images ne respectant pas ces critères pourront être éliminées et/ou passées en catégorie « hors concours ».

**ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION** Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

**ARTICLE 5 : 6 catégories ont été retenues :**

1<sup>ère</sup> catégorie : jusqu'à 11 ans,

2<sup>ème</sup> catégorie : de 12 à 17 ans,

3<sup>ème</sup> catégorie : à partir de 18 ans

4<sup>ème</sup> catégorie : école primaire (photo de l'ensemble d'une classe ou d'un groupe)

5<sup>ème</sup> catégorie : école secondaire (photo de l'ensemble d'une classe ou d'un groupe)

6<sup>ème</sup> catégorie : hors concours pour les membres du comité organisateur et autres

En cas de nécessité, ROHAN SOLIDART se donne l'autorisation de créer une autre catégorie tout au long du concours.

Il y a un prix « coup de cœur du jury » toutes catégories confondues (exceptée catégorie hors concours). C'est un prix d'encouragement.

Chaque lot gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre lot.

**ARTICLE 6 : EXPOSITION et UTILISATION DES ŒUVRES**

Les photographies seront exposées lors de la remise des résultats.

Elles pourront également être exposées dans différents lieux en fonction des demandes. SOLIDART est décideur des lieux d'expositions.

L'association ne pourra pas être mise en cause sur une non-conformité des couleurs ou contrastes lors de l'impression du fichier numérique sur un support papier. Aucune retouche ne sera effectuée par l'association.

En participant à ce concours, les auteurs des photos accordent le droit et la permission de reproduire une ou plusieurs photographies dans le cadre :

- du concours photo
- de support de communication et ce uniquement à but non lucratif. L'identité du photographe sera toujours mentionnée.
- D'expositions

L'association ROHAN SOLIDART s'engage à ce que les photographies présentées ne soient pas utilisées dans un cadre autre que celui mentionné dans le règlement.

#### **ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS**

Ils seront donnés le samedi 16/03/201.

#### **ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX**

Les gagnants retireront leur prix le jour de la remise des résultats. Chaque candidat ne peut recevoir qu'un UNIQUE lot (prix) dans sa catégorie et s'il a déjà un lot (prix), il ne peut pas concourir pour le prix « coup de cœur ». Le « coup de cœur » est un prix d'encouragement.

#### **ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY**

Toutes les photographies seront soumises à un jury composé d'amateurs confirmés de l'image et du monde de l'art nommés par SOLIDART. Les photographies primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques et les décisions seront sans appel.

#### **ARTICLE 10 : EXCLUSIONS**

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ROHAN SOLIDART se réserve le droit de juger du caractère inapproprié de la photographie. Le participant ne peut pas aller à l'encontre de la décision de ROHAN SOLIDART en cas de suppression des photos jugées irrecevables.

#### **ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Le droit à l'image doit être respecté : sont autorisées les photos avec des personnes non reconnaissables ou des personnes reconnaissables ayant rempli une autorisation de droit à l'image.

#### **ARTICLE 12 : RESPONSABILITES**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure l'association SOLIDART se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

#### **ARTICLE 13 : OBLIGATIONS**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.



**FICHE D'INSCRIPTION**

**CONCOURS PHOTO SOLIDART 2018 Thème « EN COULEURS »**

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....  
.....  
.....

TEL.....E-MAIL.....

DATE DE NAISSANCE..... AGE : .....

Déclare participer au concours photo sur « EN COULEURS », avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

LISTE DES PHOTOS PRESENTEES :

N°1.....Titre : .....

N°2.....Titre : .....

A.....le.....

Signature

Pour les MINEURS

Pour participer au concours, les mineurs doivent impérativement se munir d'une autorisation écrite préalable d'un de leurs représentants légaux :

« Je soussigné ..... représentant légal de l'enfant .....,  
l'autorise à participer au Concours Photos organisé par ROHAN SOLIDART.

Fait à..... Le.....

Signature

A retourner à : [concours.photo.solidart@gmail.com](mailto:concours.photo.solidart@gmail.com)